



# La Lettre d'information de l'Association Gré à Gré

Numéro : 25 - Janvier 2012

## Modifications PCH et salaires minimum au 1er janvier

Au 1er janvier, la PCH aide humaine pour l'emploi direct a augmenté, elle est passée de 11,96€/h à 11,99€/h. Ainsi tous les allocataires de la PCH emploi direct verront leur allocation mensuelle légèrement augmenter.

Et le SMIC a aussi augmenté, après l'augmentation du 1er décembre 2011, une nouvelle augmentation a eu lieu au 1er janvier 2012.

Le salaire minimum brut est de 9,22€/h et concernant le CESU, le minimum est de 7,81€/h net en base réelle et 7,80€/h en forfaitaire.

Pour les employeurs qui éditent leurs fiches de paie eux-même, le montant des cotisations a un peu changé. Le calcul des cotisations CGS/CRDS se font sur la base de 98,25% du salaire brut alors que c'était 97% précédemment.

Plus d'informations sur <http://www.greagre.asso.fr/salaire.php>

## 2012 !

**Toute l'équipe de l'association Gré à Gré vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !  
Bonne année et bonne santé à tous !**

Pour l'association, l'année débute en fanfare avec **un local** qui nous est attribué à Rennes près de la gare au 12 rue des Français Libres.

D'ici quelques semaines nous serons en mesure de vous y accueillir et nous vous proposerons de venir à son inauguration !

